

# Programme d'action triennal du ministère de la Culture et de la Communication

## **Objectifs**

- Développer, renforcer et pérenniser une offre artistique et culturelle diversifiée et d'excellence.
- Favoriser l'accès à la culture des populations les plus éloignées de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, territoriales.
- Renforcer la cohésion sociale, contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère, valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel.
- Modifier les relations entre centre et périphérie, et révéler le potentiel de créativité des populations.
- Favoriser et structurer les partenariats entre les différents acteurs, former les médiateurs et les acteurs sociaux et associatifs de la culture.

## **Une offre culturelle d'excellence pour les quartiers**

Cette politique s'appuiera sur une mobilisation des acteurs et des professionnels de la culture :

- les directions régionales des affaires culturelles joueront un rôle central dans cette politique grâce à leur implication forte au niveau territorial et à leur inscription dans un partenariat ministériel piloté par les préfetures de région. Elles mobiliseront les institutions culturelles subventionnées afin qu'elles développent l'accueil des jeunes des quartiers et les médiations adaptées. Elles soutiendront des projets culturels et artistiques d'excellence destinés aux habitants des quartiers en favorisant notamment les résidences d'artistes ; elles veilleront à ce que les équipements culturels tissent un véritable réseau avec les associations de proximité ;
- les établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de la mission « vivre ensemble », participeront à cette politique. De nouveaux objectifs seront fixés à cette mission et il sera demandé à chaque établissement public culturel de développer sa présence dans les quartiers ;
- toutes les institutions culturelles financées par le ministère de la Culture et de la Communication ont vocation à se mobiliser sur cette politique dans le cadre de leurs missions de service public.

Les quartiers prioritaires seront au cœur du plan d'éducation artistique et culturelle du Gouvernement. Ce plan, adopté le 30 janvier 2008, fait du développement de l'éducation artistique et culturelle dans les quartiers une priorité, notamment à travers le partenariat entre les établissements scolaires et les institutions culturelles.

Des activités culturelles seront proposées aux jeunes pendant les vacances d'été. Lancée en 2005 au château de Fontainebleau, l'opération « Les portes du temps » a permis d'accueillir dans plusieurs musées et monuments en France, aux mois de juillet et août,

des jeunes des centres sociaux et de loisirs. À l'image de cette opération, des sorties et des activités culturelles seront développées pendant les périodes de vacances pour permettre aux jeunes de prendre contact avec le patrimoine monumental mais aussi la création contemporaine, les musées et le spectacle vivant.

## **Les quartiers acteurs de la diversité culturelle et de la mémoire collective**

Les cultures urbaines représentent, après trente ans d'existence en France, un mouvement artistique à part entière et en voie de connaissance.

Le ministère de la Culture et de la Communication proposera la structuration de pôles dans des quartiers où les cultures urbaines expriment une vitalité particulière et où se font sentir une capacité artistique et un besoin de professionnalisation. Plusieurs lieux comme Bordeaux (pôle danse), Lille (pôle musique et danse), Paris, Bron (pôle danse), Marseille (pôle musique), et Montpellier pourront être étudiés, en lien avec les collectivités territoriales.

Des partenariats seront mis en place avec les institutions culturelles de proximité afin de développer avec les habitants des actions culturelles visant à valoriser la mémoire et à exprimer la vie des quartiers (résidence d'artistes, valorisation de la mémoire à travers des opérations d'écriture, des expositions, des manifestations culturelles...)

L'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) en 2007 à Paris était destinée à rendre visible et accessible à l'ensemble de la population française la richesse des apports des vagues d'immigration successives à la culture nationale. Pour répondre à ses objectifs, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration anime un réseau national, notamment associatif, sur tout le territoire. La délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI) a signé une convention la CNHI et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) afin de mobiliser les directions régionales des affaires culturelles (Drac) pour l'accompagnement de ces associations.

Dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, une attention particulière est apportée aux projets portés par les territoires. Un appel à labellisation et/ou un appel à projet associé à des subventions a été lancé en début d'année 2008. Il conviendra de suivre les projets d'excellence repérés en 2008.

A travers le Centre national de cinématographie (CNC), le ministère de la Culture et de la Communication est co-créateur de la commission Images de la diversité. Il maintiendra son aide à cette commission. Elle permet en effet de soutenir la création cinématographique et audiovisuelle qui s'attache à améliorer la représentation de la diversité de notre société sur le petit et le grand écrans.

## **Faire place à la qualité architecturale dans la rénovation urbaine**

Il convient de permettre à toutes les opérations de rénovation urbaine de bénéficier de l'innovation et de la qualité architecturale. Une convention entre la Direction de l'architecture et du patrimoine (Dapa) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) permettra de répondre à ces objectifs.

## **Ouvrir l'emploi culturel aux jeunes des quartiers**

En relation avec le ministère chargé de l'Emploi, le ministère de la Culture et de la Communication souhaite qu'un volant d'emplois aidés soit consacré à la médiation culturelle et que des jeunes diplômés des quartiers soient recrutés sur ces postes.

Par ailleurs, une mission sera engagée afin de proposer des mesures facilitant l'accès des jeunes des quartiers à l'ensemble de l'enseignement supérieur culturel (dispositifs d'accompagnements classes préparatoires intégrées, etc).

### **Développer les partenariats avec l'ACSé et la DIV pour l'excellence culturelle ; associer l'initiative privée**

Une coordination interministérielle et un cadre méthodologique d'action devront être mis en place par un partenariat renforcé avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV), l'ACSé et le ministre en charge de l'Immigration et de l'Intégration. Il conviendra de centrer ces partenariats sur les objectifs décrits en préambule et de soutenir les opérations culturelles d'excellence.

Par ailleurs, les liens entre les initiatives privées et publiques seront développés à travers la création d'un cercle des partenaires (mécénat plus particulièrement axé sur un soutien à des actions artistiques d'excellence dans les quartiers prioritaires) et également suivant le modèle du partenariat avec la Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière - Culture & Diversité.